

Services Québec

SERVICES AUX ENTREPRISES



Services Québec offre des services-conseils et un soutien aux employeurs pour les aider à :

- Obtenir de l'information sur le marché du travail, afficher un poste gratuitement et recruter du personnel sur le Web.
- Attirer et embaucher des candidats.
- Améliorer la gestion des ressources humaines.
- Former, fidéliser et mobiliser le personnel.
- Remplir certaines obligations légales.
- Accéder à un réseau de partenaires.

RECRUTER • FORMER • MOBILISER

www.quebec.ca/emploi

Québec Emploi – Soutien technique
1-888-367-5647

Bureaux de Services Québec Territoires de La Tuque et de Mékinac

COORDONNÉES DES PERSONNES-RESSOURCES :

SOPHIE BEAUDET

Conseillère | Service aux entreprises

Cellulaire : 819 696-7884

Courriel : sophie.beaudet@servicesquebec.gouv.qc.ca

MICHEL TRUDEL

Agent | Service aux entreprises

Téléphone : 819 523-9541, poste 83542

Courriel : michel.trudel@servicesquebec.gouv.qc.ca

CRISTEL LAFRENIÈRE

Agente | Qualification professionnelle

Téléphone : 888 628-8934, poste 88502

Courriel : cristel.lafreniere@servicesquebec.gouv.qc.ca

SERVICES EN LIGNE

- [Québec Emploi](#) : Publier vos offres d'emploi en ligne et trouver les meilleures candidatures.
- [IMT en ligne](#) : Consulter de l'information sur plus de 500 métiers et professions, programmes de formation et secteurs d'activités.
- [Portrait des pratiques en GRH](#) : Identifier les forces de l'entreprise et proposer des pistes d'amélioration.
- [Outils et idées en gestion des ressources humaines](#) : Découvrir une variété d'outils et d'idées pour mieux gérer vos ressources humaines.

AIDE À L'EMBAUCHE

- [Subvention salariale](#) : Offrir une aide financière à une entreprise qui souhaite embaucher une personne qui éprouve des difficultés à s'intégrer au marché du travail en raison d'un manque d'expérience ou de formation. Consulter la liste des [O.S.E.](#) présents en Mauricie.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH)

- [Diagnostic d'entreprise](#) : Réaliser un état de situation de la fonction ressources humaines au sein de votre entreprise.
- [Consultation en GRH](#) : Contribuer à améliorer la performance de l'entreprise grâce à la conception de divers outils de gestion et à la résolution de problèmes.
- [Accompagnement de gestion](#) : Accompagner le gestionnaire à envisager de nouvelles approches en matière de GRH par un jumelage ponctuel avec un accompagnateur (coach) expérimenté.
- [Mise sur pied d'un service des ressources humaines](#) : Subventionner une partie du salaire d'un spécialiste en ressources humaines, dans une entreprise ayant atteint un certain niveau de croissance.
- [Projets de stabilisation de l'emploi](#) : Proposer une aide financière pour prolonger la période d'emploi du personnel à statut précaire ou qui occupe un emploi saisonnier.

FORMATION EN ENTREPRISE

- [Formation en milieu de travail](#) : Contribuer au maintien en emploi de vos employés, en développant leurs compétences selon une démarche structurée.
- [Programme d'apprentissage en milieu de travail](#) : Transmettre à un apprenti, sous forme de compagnonnage, le savoir-faire dont il a besoin pour exercer son métier.
- [Formation continue](#) : Développer des compétences en demande sur le marché du travail grâce à des formations préfinancées.
- [Francisation en milieu de travail](#) : Renforcer les connaissances en français au travail, notamment pour les travailleurs étrangers, par l'entremise de [Francisation Québec](#).

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS

- [Certificat en Francisation](#) : S'inscrire à l'Office québécois de la langue française pour les entreprises de 25 personnes ou plus.
- [Métiers réglementés](#) : S'assurer que les employés exerçant des métiers réglementés soient certifiés ou inscrits dans une démarche de qualification professionnelle.
- [Loi sur les compétences](#) : Se conformer aux exigences prévues pour les entreprises dont la masse salariale dépasse 2 millions de dollars.
- [Licenciement collectif](#) : Émettre un avis lorsque vous envisagez de licencier 10 personnes ou plus pour une période de plus de 6 mois.

PARTENAIRES

- [Comités sectoriels de main-d'œuvre](#) : Regroupe des acteurs d'un même secteur d'activité afin de proposer des solutions adaptées à des besoins communs en main-d'œuvre.